

ACTION URGENTE

VENEZUELA. LE DROIT À UN PROCÈS ÉQUITABLE D'UN DÉPUTÉ IGNORÉ

Juan Requesens, député de l'Assemblée nationale vénézuélienne, se trouve en détention provisoire depuis qu'il a été arrêté de manière arbitraire le 7 août 2018. Après 14 mois de détention, son procès aurait dû se tenir le 25 novembre 2019, mais a été reporté au 2 décembre, puis au 4 décembre. De nouveaux reports sont attendus. Le système judiciaire au Venezuela ne respecte pas du tout les délais de procédure ni le droit d'être jugé de manière équitable dans un délai raisonnable. Les juges reportent constamment les audiences sans excuse valable, notamment lorsque les policiers refusent de transférer les accusés au tribunal ou lorsque les procureurs ne se présentent pas devant la cour. Nous demandons que Juan Requesens soit jugé dans le cadre d'un procès équitable, dans un délai raisonnable.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

*Maikel Moreno
Président de la Cour suprême
Edificio Tribunal Supremo de Justicia
Final Avenida Baralt, Esquina "Dos Pilitas",
Foro Libertador, Caracas.
Venezuela
Twitter : @TSJ_Venezuela*

Monsieur le Président de la Cour suprême,

Je vous écris pour vous faire part de ma consternation face à l'affaire concernant Juan Requesens, député à l'Assemblée nationale du Venezuela, maintenu en détention provisoire depuis août 2018. Son audience était fixée au 25 novembre 2019, mais est sans cesse reportée.

Sa famille affirme qu'il a été soumis à des actes de torture au cours de ses premiers jours de détention aux mains du Service bolivarien de renseignement national (SEBIN), après quoi il a été contraint d'enregistrer une vidéo dans laquelle il s'incriminait.

Monsieur Moreno, la garantie d'un procès tenu dans les meilleurs délais sert les intérêts de la justice pour les accusés, les victimes potentielles du crime et l'ensemble de la population. En vue de respecter et de garantir le droit à un procès équitable de Juan Requesens et étant donné les informations graves selon lesquelles ses « aveux » ont été obtenus sous la contrainte, je vous demande de veiller à ce que son audience se déroule à la date fixée par le tribunal et soit conforme aux normes internationales.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma haute considération,

COMPLEMENT D'INFORMATION

Juan Requesens a été placé en détention arbitraire le 7 août 2018, après avoir fait une déclaration vigoureuse en tant que représentant de l'Assemblée nationale contre le gouvernement de Nicolás Maduro. Il a été interpellé à son domicile sans mandat d'arrêt, tard dans la soirée, avec sa sœur Rafaela Requesens, libérée quelques heures plus tard. La procédure visant à lever son immunité parlementaire s'est avérée prématuée, arbitraire et illégale.

Le gouvernement de Nicolás Maduro a diffusé une vidéo dans laquelle Juan Requesens aurait reconnu sa participation à certains faits qui seraient liés à une attaque de drone contre Nicolás Maduro, le 5 août 2018. Cette vidéo a été enregistrée lorsque Juan Requesens était détenu au secret et isolé. Selon son avocat, il ne se souvient pas de l'avoir enregistrée et, du fait de son apparence sur les images vidéo, sa famille soupçonne qu'il était sous l'effet d'une drogue quelconque qui l'aurait poussé à faire ces déclarations et ces soi-disant « aveux ».

Cette vidéo ne figure pas au dossier judiciaire. Cependant, il est traité comme si ces « aveux » étaient réels et comme si le discours délivré le jour de son arrestation pouvait avoir incité d'autres personnes à commettre des infractions. Son audience préliminaire a été reportée à quatre reprises et les investigations de l'accusation ont duré huit mois, alors que son avocat n'a eu que quelques minutes pour présenter ses arguments.

Les arrestations arbitraires motivées par des considérations politiques font partie intégrante de la politique de répression mise en œuvre par Nicolás Maduro depuis son accession à la présidence. Les ONG locales ont recensé plus de 15 000 détentions arbitraires au cours des dernières années. Les conditions de détention sont souvent inhumaines et ces affaires sont souvent émaillées d'allégations d'actes de torture infligés en vue d'extorquer des « aveux ».

LANGUES À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : anglais et espagnol
Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 13 janvier 2020
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Juan Requesens (il)

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/amr53/1439/2019/fr/>